

Biodiversité

Un nouveau portail offre des informations sur la biodiversité en Grande Région

Cuivré des marais, lynx, castor et moule perlière : les forêts, les prairies et les plaines alluviales de la Grande Région européenne constituée par la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie, abritent de nombreuses espèces rares.

Le groupe de travail « Biodiversité » de la Grande Région a développé un nouveau portail internet pour informer de la biodiversité sur son territoire d'une superficie d'environ 65.400 km². Le site <http://www.bio-gr.eu> recueille des données concernant la répartition d'espèces animales et végétales rares ou menacées en Grande Région. Le fonctionnement du site et la plus-value générée par la collecte de données étaient les sujets d'une conférence de presse tenue jeudi 23 mai auprès de la direction de la surveillance et des services (ADD) à Trêves. Le Secrétaire d'État rhéno-palatin chargé de l'environnement, Dr. Thomas Griese, le Secrétaire d'État sarrois chargé de l'environnement et de la protection des consommateurs, Monsieur Roland Krämer, ainsi que le Directeur adjoint de la DREAL Lorraine, Monsieur Guy Lavergne, ont participé à la conférence. Chaque région associée a soutenu la réalisation du projet par une enveloppe de 10.000 euros.

En tant que représentante de Monsieur Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures retenu au Luxembourg, Madame Sandra Cellina a insisté sur l'exemplarité du portail internet de la Grande Région – laboratoire pour l'Europe - en tant que résultat d'une coopération transfrontalière et a souligné la plus-value du portail comme instrument pour assurer un cadre scientifique au monitoring de la biodiversité indispensable pour orienter la politique en matière de protection de la nature.

Le nouveau portail internet offre des informations concernant la répartition de plus de 300 espèces animales et végétales citées dans les annexes des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Experts et administrations chargés de la conservation de la nature, réserves naturelles transfrontalières, ONGs, mais également citoyennes et citoyens y reçoivent un aperçu sur la situation des populations d'espèces rares et menacées en Grande Région, dans leur région ou dans leur commune. Présenté en langue allemande, française et anglaise, le portail est accessible à toute personne intéressée en Grande Région. Chaque utilisateur enregistré peut utiliser le portail pour créer des tableaux ou des cartes de répartition des espèces selon les critères de son choix (« être vivant », « paysage », « date », « source de données » etc.).

Le portail permet de déduire des conclusions concernant des déficits de données et des questions en suspens pour la recherche en matière de biodiversité. En outre, il contribue à la mise en œuvre exemplaire de la coopération transfrontalière dans le domaine de la biodiversité et de la conservation de la nature sollicitée par l'Union Européenne. Ceci est d'autant plus important que les directives Natura 2000 ne se réfèrent pas à des États ou à des régions, mais à des espaces naturels (régions biogéographiques). Située dans la zone de transition entre les régions biogéographiques atlantique et continentale, la Grande Région est d'un intérêt scientifique particulier en matière de biodiversité – également dans le contexte du changement climatique, de l'observation d'espèces endémiques, telles que l'écrevisse à pattes rouges, d'espèces invasives comme l'écrevisse américaine, d'espèces migratoires comme les oiseaux aquatiques ainsi que d'espèces réintroduites, comme le lynx et la loutre.

Étant conforme aux normes internationales pour des collections biologiques selon le système international d'information sur la biodiversité (GBIF: Global Biodiversity Information Facility <http://www.gbif.de>), il est possible de relier le portail BioGR à des portails de données mondiaux. Cela permet l'intégration de données concernant la Grande Région recueillies sur BioGR dans des évaluations mondiales et d'introduire des données mondiales dans la base de données grande-régionale.

Sous-groupe de travail « Biodiversité – Natura 2000 »

En 2002, le groupe de travail « Environnement » de la Grande Région a créé le sous-groupe « Biodiversité – Natura 2000 » pour faire avancer - au niveau de la Grande Région - l'échange de connaissances et d'expériences concernant la mise en œuvre des directives « Nature » dans chaque région.

Dans ce sous-groupe de travail, les organisations suivantes sont représentées :

- DREAL Lorraine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- LUWG (Office de l'Environnement, de la Gestion des Eaux et de l'Inspection du Travail de Rhénanie-Palatinat)
- MDDI – DepEnv (Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'environnement) Luxembourg
- DEMNA (Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole) Wallonie
- DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) Lorraine
- Centre de Biodocumentation en tant qu'état major de l'Office de la Conservation de l'Environnement et de la Sécurité du Travail, Ministère de l'Environnement et de la Protection des Consommateurs, Sarre
- Musée d'Histoire Naturelle de Mayence / Collection d'Histoire naturelle du Land de Rhénanie-Palatinat
- MNHNL (Musée national d'Histoire naturelle) Luxembourg

Les porte-paroles du sous-groupe de travail resteront volontiers à votre disposition pour tout renseignement :

Erika Mirbach, Office de l'Environnement, de la Gestion des Eaux et de l'Inspection du Travail de Rhénanie-Palatinat, Tél. 0049 (0) 15254605372 / Erika.Mirbach@luwg.rlp.de

Sébastien Hesse, Inventaires du Patrimoine Naturel et Réseaux Ecologiques, Service Ressources Milieux Naturels - Division Connaissance Milieux Aquatiques Terrestres, DREAL Lorraine, Tel. 0033 387 56 42 15
sebastien.hesse@developpement-durable.gouv.fr.

L'avenir du portail

La première phase du portail de données BioGR comprenant l'élaboration des solutions techniques, l'intégration des ensembles régionaux de données et la réalisation du portail web est maintenant achevée.

Le groupe d'experts a fixé comme objectif d'intégrer des données concernant la répartition des types d'habitats naturels selon la directive habitats et d'autres données sur la présence et la répartition d'espèces animales et végétales pertinentes. De plus, la réalisation d'une aide à l'utilisation, d'un dictionnaire des noms communs des espèces ainsi que d'un glossaire des dénominations scientifiques est prévue. Une coopération avec le SIG-GR, le système de géoinformation de la Grande Région pour répertorier, travailler, organiser et présenter des données géographiques a déjà commencée (cf. <http://www.gis-gr.eu/>).

Biodiversité et Natura 2000

La notion de la biodiversité se réfère à l'éventail entier des formes de vie sur la terre. Elle comprend la diversité biologiques de toutes les espèces animales et végétales, des microorganismes et des champignons naturellement présents ainsi que cultivés, mais également la diversité génétique au sein d'une espèce. La diversité des habitats comprenant tous ses processus écologiques complexes et ses interactions, appartient également à la biodiversité. Dans ce contexte, les mouvements d'échange, de migration et de propagation des populations d'espèces animales et végétales ainsi que de leurs biocénoses, indispensables pour le maintien et le développement de populations viables, sont d'une importance particulière.

Dans le contexte du déclin rapide de la biodiversité constatable au cours des dernières décennies à l'échelle mondiale, une convention pour le maintien de la biodiversité (CBD) a été ratifiée à Rio de Janeiro en 1992 et signée jusqu'à aujourd'hui par 190 États membres. La création de Natura 2000 constitue une contribution européenne majeure pour la mise en œuvre des objectifs de cette convention.

Natura 2000 est un réseau de réserves naturelles européennes, comprenant des zones spéciales de protection selon la directive habitats et la directive oiseaux sauvages. Ce réseau de réserves représente des habitats typiques, particuliers et rares, ainsi que des espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire européen. Les zones choisies constituent un réseau cohérent. Ce réseau contribue à l'interaction des multiples relations écologiques entre les espèces, les biocénoses et leurs habitats (qui sont classés patrimoine écologique et listés dans les annexes I, II, IV et V de la directive habitats et dans l'annexe I de la directive sur les oiseaux sauvages).